

APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS DEMANDES DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que la Ville de Terrebonne a reçu les demandes de démolition pour les immeubles suivants :

- Demande 2021-00459 – Démolition complète d'un immeuble de type commercial situé au 602, rue Saint-Pierre
- Demande 2021-00460 – Démolition complète d'un immeuble de type résidentiel situé au 624, rue Saint-Pierre
- Demande 2022-00001 – Démolition complète d'un immeuble de type commercial situé au 418, Côte de Terrebonne

AVIS est également, par les présentes, donné par le soussigné, que le comité de démolition de la Ville de Terrebonne se réunira le **10 février 2022, à 19 h**, afin de statuer sur les demandes de démolition pour les immeubles susmentionnés.

QUE les citoyennes et citoyens pourront poser leurs questions au comité de démolition avant la tenue de la séance par le biais d'un formulaire en ligne dans la section **Participation citoyenne** du site Internet de la Ville (www.ville.terrebonne.qc.ca/participation).

QUE la séance du comité de démolition du 10 février 2022, à 19 h, sera webdiffusée et accessible pour visionnement dans la section **Participation citoyenne** du site Internet de la Ville.

QUE cette séance aurait dû faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, mais qu'elle fera plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

Toute personne intéressée peut faire ses commentaires écrits sur les demandes de démolition des immeubles susmentionnés. Ces commentaires écrits doivent être reçus au bureau de la Ville de Terrebonne au plus tard le **mercredi 9 février 2022**, de l'une des manières suivantes :

Par courriel : comite.demolition@ville.terrebonne.qc.ca

Par la poste : **Greffe et affaires juridiques** (Comité de démolition)
Ville de Terrebonne
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne QC J6W 1B5

En personne : **Hôtel de ville**
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne QC J6W 1B5

Tout commentaire doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : l'adresse de l'immeuble concerné par le commentaire ainsi que les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel de la personne adressant le commentaire.

Veillez noter que tous les commentaires et oppositions reçus depuis le 5 janvier 2022 par le greffier de la Ville, suite à l'affichage des avis des demandes de démolition sur les immeubles concernés, seront soumis et analysés par le comité de démolition avant qu'il rende une décision. Il n'est donc pas nécessaire de

**APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS
DEMANDES DE DÉMOLITION**

transmettre de nouveau un commentaire écrit déjà transmis depuis cette date dans le cadre de cette consultation.

Le présent avis est publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne et dans le journal *La Revue*. La date de publication de l'avis sur le site Internet de la Ville prévaut sur la date de publication dans le journal *La Revue*.

Donné à Terrebonne, ce 25^e jour du mois de janvier 2022.

LE GREFFIER,

Me Jean-François Milot, avocat

**APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS
DEMANDES DE DÉMOLITION**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-François Milot, greffier de la Ville de Terrebonne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à l'Hôtel de Ville situé au 775, rue Saint-Jean-Baptiste à Terrebonne, et sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 janvier 2022 ainsi que dans le journal *La Revue* le 26 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Terrebonne, le 25 janvier 2022.

LE GREFFIER,

Me Jean-François Milot, avocat
